

Décision du Président
Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de quatre véhicules
100 % électriques neufs de type citadine - EPT 2416
Titulaire : GARAGE HOEL

2024 - D - n° 144

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT les termes du marché à procédure adaptée concernant l'achat de quatre véhicules 100 % électriques neufs de type citadine à passer avec la société GARAGE HOEL sise 44-46 avenue de Bry à LE PERREUX SUR MARNE (94170),

D E C I D E

Article 1 : De signer le marché à procédure adaptée relatif à l'achat de quatre véhicules 100 % électriques neufs de type citadine pour un montant global et forfaitaire de 119.160,52 € HT.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 17 JUL. 2024

Le Président,



O. Capitano

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17 JUL. 2024
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le